

## Annexe 3

# CIRCUIT de COMPETITION EQUIFUN

## « 45 TOURS »

### SAISON 2024/2025

Toutes les questions ayant trait à l'organisation d'une étape du circuit doivent se référer aux dispositions générales et dispositions spécifiques de l'EQUIFUN du règlement FFE, et au cahier des charges du circuit concerné. En acceptant ce règlement les participants s'engagent à respecter les différentes prescriptions décrites ci-après :

## 1 – GENERALITES

**Le CIRCUIT se dispute en individuel seulement.**

1-1 – Le circuit se court du 01 septembre à la date de clôture des engagements à l'OPEN DE FRANCE sur au maximum **5 concours** départementaux répartis sur la saison de compétition. **Seules 9 catégories individuelles sont labellisées « circuit 45 TOURS »**, voir le détail chapitre 3. Ces 5 étapes sont labellisées circuit départemental du Loiret, ainsi les compétiteurs sur l'ensemble des épreuves bénéficieront du coefficient 2.

1-2 – Les épreuves du circuit se dérouleront sur des terrains de concours **répondant à des critères spécifiques tels que la qualité des terrains du matériel, des infrastructures et de l'organisation ainsi qu'à l'obligation d'avoir un thème sur le concours.**

1-3- À chaque étape des points sont attribués à l'ensemble des cavaliers classés dans le 1<sup>er</sup> quart et dans la limite des 8 premiers de chaque épreuve ;

1-4 – Les cavaliers doivent être licenciés dans le département ;

1-5 – Chaque cavalier peut concourir à titre individuel ou par équipe mais seul le résultat individuel comptera pour le classement du 45 Tours ;

1-6 – En cas de disqualification d'un cheval/poney, d'un cavalier les points gagnés ne sont pas réattribués ;

**1-7 – Pour prétendre figurer au classement général le cavalier doit avoir participé à au moins 3 étapes et ne seront pris en compte que les 3 meilleurs résultats (en points) des étapes ;**

1-8 – Les épreuves labellisées « circuit 45 TOURS » sont coefficient 2 pour la qualification à l'open de France ;

1-9 – Le présent cahier des charges sera mis à disposition et accessible à l'ensemble des organisateurs de compétition par le comité directeur sur demande ou sur le site internet du CDE ;

Les candidatures seront faites par mail ;

Le choix des étapes sera effectué par le comité directeur.

## 2 – CLASSEMENT

### Classement Individuel :

Si un cavalier a été classé/participe à plusieurs épreuves, il sera retenu le classement de l'épreuve qui correspond à sa catégorie d'âge pour l'open de France.

Exemple : un cavalier a concouru dans l'épreuve minime sans être classé dans le 1<sup>er</sup> quart et a concouru dans l'épreuve cadet et a été classé 2<sup>ème</sup> et que son âge correspond à l'épreuve minime (-14 ans) ce cavalier n'aura aucun point pour le 45 tours, en revanche il aura son lot pour l'épreuve cadet. Si un cavalier fait plusieurs tours dans une même épreuve, seul comptera son meilleur classement.

- Club Poney A2 : 10 ans et moins
- Club Poney A1 : 12 ans et moins
- Club Poney Benjamin : 12 ans et moins
- Club Poney Minime : 14 ans et moins
- Club Poney Cadet : 16 ans et moins
- Club Poney Junior : 18 ans et moins
- Club poney élite : 18 ans et moins
- Club : 19 ans et plus
- Club élite : 19 ans et plus

### Classement des Clubs :

Le classement des clubs (au moins 3 participations d'étape) se réalise en prenant les points obtenus par les cavaliers classés dans le premier quart de chaque étape.

Seront comptabilisés au maximum les 5 meilleurs résultats individuels de l'étape du club et le classement final se fera sur les 3 meilleures étapes (en points).

## 3 - DECLARATION DES EPREUVES INDIVIDUELLES SUR LES DUCS

Les organisateurs doivent inscrire au DUC l'ensemble des épreuves EQUIFUN.

Le CDE du Loiret labellisera « **circuit 45 TOURS** » les 9 épreuves suivantes :

- Club Poney A2
- Club Poney A1
- Club Poney Benjamin
- Club Poney Minime
- Club Poney Cadet
- Club Poney Junior
- Club poney élite
- Club
- Club élite

## 4 – REPARTITION DES POINTS

Seuls les classés par épreuve prennent des points selon le barème et dans la limite des 8 cavaliers et à condition qu'ils soient classés dans le 1<sup>er</sup> quart :

### Barème :

- 8ème → 2 points
- 7ème → 4 points
- 6ème → 6 points
- 5ème → 8 points
- 4ème → 10 points
- 3ème → 12 points
- 2ème → 16 points
- 1er → 20 points

## 6 –QUALITE DES INFRASTRUCTURES (minimum) :

- Toilettes sur le site obligatoire.
- Restauration.
- 20 places assises minimum le long du terrain.
- Podium pour les remises des prix
- Parking adapté pour l'accueil des poids lourds et voitures
- Disposer d'un parc de dispositifs
- Les dispositifs doivent être parmi ceux déclarés par la FFE (22)
- Le chef de piste et le juge doivent être référencés FFE

Nous recommandons aux organisateurs de se concerter afin d'utiliser différents dispositifs sur chaque étape dans la mesure du possible (le but étant de montrer les 22 dispositifs existants de la FFE avant le championnat de France)

Lors d'une candidature pour l'organisation d'une étape, nous indiquer les dimensions des paddocks et des pistes de concours.

## 7 –RECOMPENSES :

Le CDE récompensera les 3 premiers cavaliers classés dans le 1<sup>er</sup> quart par épreuve et par étape du « circuit 45 TOURS » (une coupe pour le 1<sup>er</sup> cavalier et flots & médailles pour les 3 cavaliers classés). Nos partenaires PADD Orléans, Blagapro ainsi que le CDE récompenseront les épreuves du 45 TOURS sauf une épreuve qui sera à la charge de l'organisateur.

Le CDE récompensera le meilleur cavalier par épreuve du circuit 45 tours lors de l'étape finale (lots) (résultat circuit 45 Tours). Présence obligatoire. Ces cavaliers seront « champions départementaux ».

Lors de la dernière étape la finale, le CDE récompensera les 3 meilleurs clubs par des lots servant à l'équifun (balles, cônes ...).

A Saran, le 15 octobre 2024

Le Président du Comité départemental d'équitation du Loiret



Lionel Langlet

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
L'organisateur de l'étape du \_\_\_\_\_